



VILLE DE
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

EXPOSANT DE NOEL

Du samedi 19 décembre au jeudi 24 décembre 2026

De 17h-23h- SQUARE SAINT PIERRE

DOSSIER A DEPOSER AVANT LE 19 JUIN

À l'occasion des fêtes de fin d'année, un **Marché de Noël** s'installera au **Square Saint Pierre**, du **samedi 19 décembre au jeudi 24 décembre**, dans une ambiance chaleureuse et résolument festive.

Nous recherchons des **commerçants et artisans alimentaires** pour rejoindre cet événement unique, pensé comme un véritable **after work de Noël**, dédié à un public en quête de convivialité et de découvertes gourmandes.

Le concept

Ce marché, organisé autour de **chalets en bois**, mettra à l'honneur la **gastronomie italienne** dans toute sa diversité. Les visiteurs pourront profiter d'un cadre accueillant et animé chaque jour de **17h à 23h**.

Ambiance & animations

Chaque soirée sera rythmée par des **soirées "baletti"**, inspirées de l'esprit festif italien, mêlant musique, convivialité et art de vivre. Une programmation pensée pour prolonger les journées dans une atmosphère chaleureuse et vivante.

Profils recherchés

Nous recherchons exclusivement des stands alimentaires proposant :

- Spécialités italiennes (pâtes, pizzas, antipasti, street food...)
- Produits du terroir
- Fromages, charcuteries fines
- Desserts italiens (tiramisu, cannoli...)
- Boissons et spécialités typiques

Nous souhaitons créer un lieu de vie gourmand et animé, où l'esprit de Noël rencontre la dolce vita italienne.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à envoyer **complet** à l'adresse mail suivante :
domaine.public@cagnes.fr

ou par courrier :
Mairie de Cagnes-sur-Mer
Service de gestion du domaine public
3 bis rue Louis Négro
06800 Cagnes-sur-Mer
04 93 22 19 24

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

MAIL :

ADRESSE POSTALE:.....

.....

MARCHANDISE PROPOSEE :

.....

.....

.....

.....

L'intérieur du chalet devra être décoré sur le thème de Noël par les soins de l'exposant

DIMENSION DU CHALET : 4m x 2m mètres de profondeur.

Ouverture devant par haillon + banque de vente

NOMBRE DE CHALETS SOUHAITES :

BESOIN D'UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE OUI NON

Puissance en watts :

PRIX :250 euros

2 CHEQUES SONT A DEPOSES :

-100 euros d'acompte à la validation du dossier, encaissés

-le solde à régler avant le 15 novembre

CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

Documents à fournir obligatoirement :	
Catégorie professionnelle :	Documents demandés :
Artisan alimentaire :	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire, - Registre des métiers datant de moins de 3 mois, - Photographies couleurs des produits vendus et du camion ou kiosque mobile - CARTE DES MARCHANDISES
Revendeur alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'attestation provisoire, - Registre des métiers datant de moins de 3 mois, - Joindre un justificatif (facture, ...) de la provenance des articles et des produits artisanaux. - Photographies couleurs des produits vendus et du camion ou kiosque mobile - -CARTE DES MARCHANDISES

ENGAGEMENTS DU COMMERCANT

- le commerçant se conformera à toutes les demandes des services municipaux y compris en cas de fermeture anticipées si nécessaire (météo...)
 - la mairie décide seule de l'ouverture ou non du marché en cas d'intempérie. Le commerçant sera prévenu au moins une heure avant l'heure d'ouverture.
 - le commerçant doit décorer son chalet sur le thème de Noël EN INTERIEUR SEULEMENT
 - le commerçant ne doit pas altérer l'intérieur et l'extérieur du chalet par quelque trace que ce soit (clous ou traces de scotch...). Un état des lieux est signé à la remise des clés
 - les éléments installés par le commerçant pour fixer sa décoration (agrafes, petits clous, punaises, petites vis), doivent être retirés à son départ dans leur totalité, notamment toutes les agrafes.
 - une attention particulière devra être faite au sol et aux murs **qui doivent être dégraissés** si le commerçant fait des cuissons à l'intérieur
 - le kiosque doit être ouvert chaque jour à 11h. La fermeture à lieu à 20h
 - la date d'installation sera communiquée par la mairie. Ce sera au maximum la veille de l'inauguration. Pas d'installation possible le samedi 12.
 - le jeudi 24 décembre les stands fermeront à 14h et devront être libérés avant 17h pour l'état des lieux.**
 - un chèque de caution de 100 euros devra être déposé avant l'ouverture du marché pour le chalet. Il sera restitué au commerçant après état des lieux de sortie par le loueur de chalets.
 - le commerçant s'engage à informer le service Gestion du Domaine Public, pour toute(s) modification(s) de sa situation. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et ne pourra pas être retenu.
- En cas d'intempérie, la Mairie pourra décider d'annuler le marché. Il ne sera pas reporté. Les droits d'inscription seront remboursés ou conservés sous forme d'avoir.

Lu et approuvé

Fait à

Date et signature.....